

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 9 pluviôse, an V.

( Samedi 28 Janvier 1797. )

*Accueil favorable du pacha à l'agent de la république française. — Ouverture des registres dans la Belgique pour le vote des assemblées primaires. — Mise en liberté du célèbre avocat Van der Noot. — Réflexions sur les piécos trouvées chez Gracchus Babeuf. — Discussion sur les départemens de l'Ouest. — Résolution qui accorde aux généraux Buonaparte et Augereau les drapeaux qu'ils ont plantés à la bataille d'Arcole.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### BARBARIE.

*De Tripoli, le 31 octobre.*

Le citoyen Guys, agent de la république française, a eu une entrevue avec le pacha, qui, étant occupé à visiter les chantiers de ses corsaires, l'invita à entrer dans sa felouque, où il le fit placer à côté de lui, et lui fit l'accueil le plus affectueux, distinction absolument inusitée, sur-tout pour un agent non accrédité.

Il paroît qu'en allié fidèle, le gouvernement français n'a rien négligé pour déterminer les puissances barbaresques à suivre envers la république batave, le même système qu'elles ont eu le bon esprit d'adopter envers la France; et l'on ajoute que le citoyen Guys a parfaitement réussi à désabuser notre pacha sur le compte de cette république, sur la situation de laquelle les ministres étrangers avaient cherché à l'égarer, jusqu'au point de lui faire révoquer en doute l'authenticité de ses lettres.

Le même agent a obtenu un délai de quatre mois à l'exécution de la résolution de courir sur les bâtimens suédois; mais ce prince a exigé en entier le chargement du bâtiment suédois qu'il avoit relâché; en outre il demande 200 mille piastres d'Espagne, ou 100 mille, avec une frégate ou un brick chargé de munitions navales, & 22 mille tous les trois ans. Il en demande autant au Danemarck.

### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 5 pluviôse.*

Le registre civique où doivent se faire inscrire les citoyens de cette ville qui voudront voter aux assemblées primaires, a été ouvert le 1<sup>er</sup>. de ce mois, & il sera fermé le 25. Ce terme est à peine suffisant pour l'inscription de la vingtième partie des votans.

Par une résolution des représentans du peuple batave, le célèbre avocat Van der Noot vient d'être remis en liberté, ses papiers & sa conduite n'ayant rien offert de suspect. Il a été reconduit à Berg-op-Zoom dans une voi-

ture à quatre chevaux, aux frais de la république, qui lui allouera également des dommages & intérêts. Enfin, tous ses papiers lui ont été rendus. Cet acte de justice fait honneur au gouvernement qui l'ordonne.

### FRANCE.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

*Extrait du journal de Lyon, par le citoyen Pelzin, n<sup>o</sup>. 167.*

Nous sommes informés & très-bien informés que les jacobins de Paris ont envoyé successivement à Lyon ou auprès de Lyon, & se proposent encore d'envoyer une troupe de leurs plus chauds confrères pour opérer une sainte insurrection en s'y prenant de la manière suivante:

On fera placarder des écrits royalistes où la nécessité de rétablir un monarque sera démontrée. On tâchera de corrompre les habitans des communes environnantes & sur-tout des campagnes pour les engager à tolérer de pareils placards, dans lesquels on mêlera, à cet effet, le langage de la religion à celui de la royauté. Ensuite on nous invitera, dans d'autres placards, à placer dans les administrations & dans les tribunaux, à députer au corps législatif des hommes connus par leur attachement à la bonne cause. Alors certains papiers publics de Paris doivent signaler l'esprit de royalisme dominant dans les départemens du midi & notamment à Lyon & lieux circonvoisins. Les faits les plus extravagans, les imputations les plus atroces doivent être multipliées à foison par les patriotes de 89-93. Il se formera un chorus de proscription contre la chouannerie & les chouans.

Ils proposeront, la patrie étant en danger, de renvoyer les élections à un autre temps; ils jetteront un voile sur la constitution, réclameront l'épuration des conseils, la rentrée des vertueux collègues qui les ont forcement quittés, & un nouveau 31 mai avec tout ce qui s'ensuit. On rejettera les maux passés et présens sur la faction royaliste, qui occupe et a occupé, selon les patriotes de 89-93, les places dans les administrations, et sur le nouveau tiers, et le peuple séduit par ces exécrables manoeuvres, criera encore vive la république, à la chute des têtes de tous les gens de bien, de celles de tous les gens éclairés, de celles des propriétaires & de tous ceux qui ont sauvé quelques débris de leur fortune.

Déjà l'on exaspère le peuple de Paris en cent façons. Déjà le bourreau de Lyon, le *patriote* Dubois-Crancé, dans une motion d'ordre, bien *innocente*, a jeté des doutes sur l'existence du milliard destiné aux défenseurs de la République.

Déjà une lettre bien royaliste a été fabriquée à Saint-Chamond. On l'a supposée écrite de Lyon, et on l'a envoyée au ministre de la police générale comme *pièce authentique*, quoiqu'elle n'ait aucun caractère d'authenticité.

Déjà dans la rue Henri, dans la rue Mercière, dans la rue Thomassin, des individus reconnus pour des terroristes, parcourant la ville dans la nuit, ont forcé les citoyens qu'ils rencontroient à pousser le même cri de *vive le roi!* J'ai consigné dans le numéro ce jour, une lettre qui atteste ce fait.

Déjà les trois missionnaires jacobins, *Jantes, Ferouillat & Dérieu*, ont paru dans cette ville.

Déjà les exclusifs regardent le succès de leurs projets comme infaillible, & déjà ils agissent comme s'ils étoient triomphants. Ils ont assassiné le jeune Prost à Saint-Chamond; ils ont violé avec les plus terribles menaces un domicile à Condrieux; ils viennent de tuer trois lyonnais à Ecully.

Il n'est sans doute aucun lyonnais qui ne consente à être écrasé par la foudre, plutôt qu'à devenir une seconde fois le témoin du triomphe impie & barbare du jacobinisme.

Mais il faut le prévenir ce triomphe, & il n'y a pas de tems à perdre.

Il faut pour cela que les administrations *bien intentionnées* avertissent le peuple des pièges qui lui sont tendus. En éclairant le peuple, les administrations éclaireront le gouvernement.

Il faut que la plus grande publicité soit donnée aux complots ténébreux des anarchistes. Qu'on se rappelle que la conspiration *vittélienne* contre Lyon, découverte par la municipalité de Vaize, ne fut déjouée que par la publicité qu'elle reçut.

On voit, par la pièce qu'on vient de lire, qu'à Lyon, comme à Paris, comme dans toute la France, tous les factieux qui voudroient retenir le pouvoir qui va leur échapper, si la constitution s'exécute paisiblement, tous les anarchistes & les brigands qui craignent le retour de l'ordre & le règne des loix, n'ont qu'une ressource & poursuivent le même système. C'est de provoquer des royalistes insensés à tenter quelques mouvemens de sédition; c'est d'en faire eux-mêmes qui aient l'apparence royaliste; c'est de supposer enfin dans de grandes communes une conspiration d'émigrés, de prêtres, d'agens de l'étranger pour rétablir le trône & l'autel. Ce système est dévoilé dès long-tems; les moyens en sont connus; l'artifice est très-grossier sans doute; mais peut-être n'en est-il que plus propre à produire tôt ou tard les effets désastreux que les scélérats s'en promettent.

*De Paris, le 8 pluviôse.*

Les gens de lettres savent que feu Rhullières, de l'académie française, avoit écrit le récit de la révolution qui mit Catherine II sur le trône de Russie par la mort violente de Pierre III, son mari. Ce petit ouvrage n'a jamais été publié; mais l'auteur l'a souvent lu dans différentes sociétés, où il avoit eu le plus grand succès. Il est en effet écrit avec beaucoup d'esprit & de talent, & l'on y trouve des anecdotes très-piquantes. Des per-

sonnes qui doivent être le mieux instruites de l'événement qui en fait le sujet, prétendent que Rhullières a plus cherché à y faire briller son esprit qu'à y consacrer la simple vérité; & ceux qui l'ont connu ne trouveront pas cette inculpation dénuée de vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, on apprendra avec plaisir que cet ouvrage n'est pas perdu, comme on l'a craint; qu'une copie en est entre les mains de Desenne, libraire, qui va le publier. Roederer nous l'annonce dans le journal de Paris, & il cite de cet écrit, deux anecdotes qui méritent d'être connues; les voici:

« Pierre III commença son règne par rendre un édit, où, de son plein pouvoir despotique, il accordoit à la noblesse russe *les droits des peuples libres*; & comme si en effet les droits des peuples dépendoient de pareilles concessions, cet édit causa des transports de joie si immodérés, que cette nation vaine proposa de lui élever une statue d'or massif. Mais cette liberté, dont pour la première fois on entendoit le nom, & dont un tel prince étoit incapable de rédiger les droits, ne fut que l'illusion d'un moment. La volonté du souverain, sans aucune forme, continua d'être l'unique loi, & la nation, frappée de l'idée confuse d'un bien qu'elle ne connoissoit pas, s'affligea d'avoir été trompée ».

« L'artiste qui devoit graver les nouvelles monnoies, vint en présenter le dessin à l'empereur. On avoit taché, en conservant le fond de ses traits, de leur donner quelque noblesse; une branche de laurier ornoit légèrement de longues boucles de cheveux flottantes. Il rejeta ce dessin, en s'écriant: *Je ressemblerois au roi de France*. Il voulut être représenté dans sa difformité naturelle, coiffé en soldat, d'une manière si peu convenable à la majesté du trône, que les monnoies devinrent un objet de risée, & en se répandant par-tout l'empire, portèrent la première atteinte au respect des peuples ».

*Sur les pièces trouvées chez Gracchus Babeuf.*

On peut considérer ces pièces comme les mémoires du crime; elles apprennent à connoître la profondeur de pensées que peuvent avoir des scélérats: c'est comme une race nouvelle d'hommes qui n'ont point encore été le sujet des observations, & qu'il est malheureusement nécessaire d'examiner.

Au premier coup-d'œil, on est tenté de dédaigner une conspiration écrite dans tous ses détails; mais à mesure qu'on examine celle-ci, on demeure confondu de la prodigieuse activité de ceux qui l'ont conduite, de leur audace, de leur fidélité entr'eux. On demeure épouvané de leurs moyens. Pourquoi écrivoient-ils? c'est qu'il leur étoit impossible de se passer des détails les plus circonstanciés, qu'ils vouloient connoître tous leurs instrumens & toutes leurs victimes, tous les dépôts d'armes, de vivres, d'argent qui pouvoient tomber en leur puissance. C'est qu'il leur falloit sans cesse agir sur le peuple par des manifestes, des libelles, par des affiches séditieuses, par des chants de massacres, tous moyens victorieusement employés par les révolutionnaires qui les avoient précédés.

Quels étoient donc ces conspirateurs? des hommes qui ne pouvoient rien être que par le crime & qui lui avoient voué toutes leurs pensées; des hommes qui, rapprochés des dernières classes du peuple, connoissoient mieux tous les mobiles qui peuvent l'agiter; des hommes qui, long-tems instrumens sous la main d'autres conspirateurs, avoient

appris à surpasser leurs modèles ; des hommes fatigués de la vie par leur abjection actuelle, prêts à donner la mort à tous leurs ennemis avec toute la joie de la vengeance, prêts à la recevoir avec la fermeté des plus audacieux brigands. Voilà quels étoient ces conspirateurs arrêtés le 21 floréal, la veille du jour où leur complot devoit éclater, depuis ce moment toujours servis par leurs complices, dictant du fond de leurs prisons le mouvement de Grenelle, & formidables encore aujourd'hui par le nombre & la fureur de leurs féroces partisans, & par toutes les ramifications des autres factions qui se rapprochent d'eux & veulent se servir de leurs crimes.

La plupart des pièces qui sont publiées aujourd'hui, sont écrites de la main de Gracchus Babeuf, de Germain, de Darthé, de Pillé & de Buonaroti : elles contiennent les rapports des agens de leur conspiration, qu'ils employoient dans les douze municipalités de Paris, & qui ne se connoissoient pas même entre eux. Quelqu'ambition qu'eussent ceux que je viens de nommer, de diriger en chef, tout a fait croire qu'eux-mêmes étoient, sans s'en douter, mis en mouvement par des hommes plus circonspects & plus habiles. Il est difficile de supposer que le plan arrêté de leur conspiration remontât à plus de trois mois avant le 21 floréal : dans cet intervalle, l'immensité de leurs travaux confond tous les calculs. Si leurs crimes éloignoient d'eux le sommeil, ils employoient ce temps à assurer le succès de leurs crimes. Privés du repos, ils ne vivoient plus que pour l'arracher à tout ce qui respiroit.

Le but de leur conspiration étoit la conquête de l'autorité, en donnant le pillage à leurs troupes. Ce pillage ils l'appellent *loi agraire, communauté de biens*. Gracchus Babeuf s'attache beaucoup à répandre cette doctrine ; il n'admet pas la plus légère restriction à cet égard ; Antonelle & Lebois lui paroissent trop faibles dans la manière d'appuyer ce système.

Ce qui étonne dans ces hommes, c'est qu'aucun d'eux n'a le caractère véritable du fanatisme. Ils partent dans tous leurs calculs d'une seule donnée, un profond mépris pour les hommes & sur-tout pour le peuple qu'ils dirigent. Dans les discours & les proclamations qu'ils font pour le peuple, il se montrent enthousiastes à l'excès ; dans leurs conférences entr'eux, ils sont froids, raisonnans & obstinés. Il faut voir de quelle manière ils distribuent à leurs agens l'éloge ou le blâme. Un despote de Tartarie ne s'exprime pas avec plus d'empire. Si l'un de leurs complices paroît chanceler, ils lui montrent la mort planant sur sa tête.

Un des avantages que procure la publicité des pièces, c'est d'expliquer parfaitement la théorie de ces groupes qui devoient tenir une si grande part dans l'histoire de notre révolution, & qui ont fait presque toute la révolution. On voit que c'est le ressort le plus aisé à employer que celui-là ; dix hommes leur suffisent pour mettre en mouvement leurs harangueurs accoutumés ; quelques assignats leur suffisent pour en payer les frais. Une douzaine de clubs répandus dans différens quartiers ; un libelle jetté avec quelque argent dans des ateliers ; quelques brigands qui entretiennent la foule active de sa misère, & la montent par degrés aux plus violens excès de la passion ; des chansons, où respirent la soif du sang & l'ardeur du pillage ; voilà la théorie de ces mouvemens populaires qui changent la face des empires. Malheureux que nous sommes ! voilà les armes que, pendant six ans, nous avons laissées à nos ennemis. Tant de malheurs tragiques, que

nous avons supportés, n'ont pas une cause plus illustre que celle-là. Il ne falloit pas dix mille loix pour nous tirer de nos dangers ; il falloit, . . . une simple mesure de police.

Les conjurés comptoient autant sur les soldats que sur le peuple. Rien n'est plus digne d'attention que leurs calculs à cet égard : lisez une lettre qu'un nommé *Franc-Libre* adresse aux directeurs de salut public ; lettre écrite avec force & avec talent par un brigand qui annonce être dans la plus grande misère : lisez toutes les lettres de *Germain*, vous verrez s'il est possible de pousser le mépris pour les défenseurs de la patrie, plus loin que ces hommes révolutionnaires qui veulent toujours s'en faire des instrumens ou des remparts. Je ne rappellerai point ici les manœuvres qu'ils employeroient à l'égard de la légion de police dont ils susciterent la révolte. Vous les voyez qui attendent l'issue de cet événement, qui le pressent, qui animent ces soldats à pousser plus loin la révolte, qui s'indignent de leur lâcheté. Vous les voyez qui courent au camp de Vincennes, dire que le camp de Grenelle est insurgé, & à celui-ci que le camp de Grenelle est en mouvement & se décide pour eux. C'est ainsi qu'ils dispoient d'avance cette expédition du camp de Grenelle, qui a éclaté deux mois après l'arrestation des principaux chefs de la conjuration.

Environnés de pièges si constans, de caresses si perfides, comment les soldats ont-ils constamment résisté à cette corruption qu'on s'attache sans cesse à répandre parmi eux. Au moment où j'écris, j'ai sous les yeux un article joint à la feuille *des Défenseurs de la Patrie*, qui semble fait pour exciter les soldats à la discorde. Comment se fait-il que le gouvernement souffre, dans un journal qu'il avoue & dont il distribue dix mille exemplaires & aux armées, souffre de telles proclamations de trouble & d'anarchie qui ont toujours précédé nos malheurs ? On ajoute pour comble d'insanie que cet article est extrait de la *Sentinelle* de Louvet. Nous sommes persuadés que cette insertion a été faite à l'insu du gouvernement.

Je remets à un autre jour la suite de l'examen des pièces relatives à la conjuration du 21 floréal.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Riou.

Suite de la séance du 7 pluviôse.

Delfermond reproduit ensuite à la discussion le projet qui tend à accorder aux départemens de l'Ouest, une décharge sur leurs contributions arriérées.

Quelques membres réclament la même faveur pour les départemens ont été le théâtre de la guerre, et qui ont considérablement souffert des ravages de l'ennemi.

Jard-Pauvilliers ne s'oppose point à ce qu'elle leur soit accordée ; mais il fait valoir tous les droits qu'y ont particulièrement les départemens de l'Ouest. Le pillage des propriétés, la dévastation des campagnes, l'incendie des habitans, l'enlèvement des grains, des bestiaux, soit à main armée, soit par l'effet des réquisitions, la ruine totale des habitans de ce malheureux pays, si long-temps le théâtre d'une guerre affreuse qui ne laisse après elle que des cendres, du sang et des ruines ; telles sont les considérations qu'il présente & développe avec force, & d'après lesquelles ils appuie le projet de résolution.

Jard-Pauvilliers cite des traits qui font frémir ; c'est sur-tout après la première pacification , c'est après que les chefs de la Vendée furent abandonnés , que Charette fuyoit avec quelques déserteurs , que les agens de la tyrannie décemvirale exercèrent les plus horribles cruautés.

Les officiers municipaux qui venoient au-devant de nos armées , étoient fusillés couverts de leurs écharpes.

A Châtillon on n'a laissé subsister que trois maisons , & ce sont les trois presbyteres.

Les soldats portoient des enfans au bout de leurs bayonnettes ; ils les portoient ainsi sous les yeux de leurs parens jusqu'à la plus prochaine rivière , & là , ils précipitoient & leurs enfans & leurs parens.

L'opinant appuie le projet de la commission.

La suite de la discussion est ajournée.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen LICERET.

Séance du 7 pluviôse.

Perès , au nom d'une commission , propose le rejet de la résolution concernant les reprises faites sur les ennemis par les troupes de la république , parce qu'elle est obscure dans sa rédaction , qu'elle présente une exécution difficile & litigieuse , & qu'elle est inconstitutionnelle. — Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'ajournement de la discussion.

Picot propose de rejeter une autre résolution du 28 nivôse , qui déclare qu'il n'y a point d'incompatibilité entre les fonctions de haut-juré & d'autres fonctions , attendu que cette résolution n'est pas nécessaire , & que la haute-cour a déjà rendu un jugement qui reconnoît la compatibilité de ces fonctions avec d'autres ; qu'elle auroit le danger d'introduire une loi nouvelle dans le cours d'une instance criminelle ; qu'elle est incomplète en ce qu'elle ne parle pas des haut-jurés qui sont en même tems commissaires du directoire exécutif , ce qui supposeroit qu'ils ne pourroient exercer les fonctions de hauts-jurés. Le conseil rejette la résolution.

Le conseil reçoit & approuve aussi-tôt deux résolutions prises hier par le conseil des cinq cens.

La première porte que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

La seconde accorde , à titre de récompense , aux généraux Buonaparte & Augereau , les drapeaux qu'ils ont portés à la tête des troupes à la bataille d'Arcole.

Legrand vouloit que cette seconde résolution fût renvoyée à l'examen d'une commission. La lenteur que nous mettrons , disoit-il , sera un nouveau motif de gloire pour ces généraux.

Mais Dumas a demandé qu'on lût le rapport de la bataille d'Arcole , et qu'on allât aux voix. Cette demande a décidé le conseil , et la résolution a été approuvée sur-le-champ.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 8 pluviôse.

Un membre propose un projet de résolution tendant à ce qu'un bâtiment national de Metz fût accordé à l'école centrale du département de la Moselle. Deformond est d'avis qu'il faut examiner avant tout , s'il ne conviendrait pas de réduire le nombre des écoles centrales. Beaucoup de professeurs payés ne font rien.

Le tout est renvoyé à une commission.

On reprend la discussion sur le projet tendant à accorder des décharges au département de l'Ouest , pour le paiement des contributions arriérées.

Plusieurs membres soutiennent , comme ceux qui ont parlé hier , qu'on ne doit pas traiter ces départemens plus favorablement que divers autres de la république qui ont aussi été dévastés.

Lecoq appuie les projets de la commission.

Il établit d'abord que , pour payer , il faut en avoir les moyens. Qu'est-ce que l'impôt ? une portion du produit , peut-on donner une portion de ce qui n'existe pas ? Or , dans les départemens dont il s'agit , la plupart des terres ne produisent rien ; elles sont incultes , et les habitations des monceaux de cendres.

Mais il y a plus , c'est le gouvernement lui-même qui a ravagé ces pays.

Les autres départemens ont pu payer les contributions des années 2 , 3 & 4<sup>e</sup> en assignats ; ceux de l'Ouest paieront-ils en argent ? Nont-ils pas d'ailleurs payé plus qu'en argent ? C'est en nature qu'on leur a enlevé leurs grains , leurs bestiaux : ils n'ont plus rien ; que donneront-ils ?

Le même avis est émis par plusieurs membres ; Delaunay dit que les départemens dont il est question ont nourri pendant quinze mois les armées des côtes de l'Océan.

Plusieurs membres ont toujours prétendu qu'il falloit que la résolution fût commune à tous les départemens de la république qui ont essuyé des pertes. Cet avis a prévalu , & les projets de la commission ont été adoptés avec cet amendement de Fabre qu'il seroit étendu à tous les départemens dévastés , pillés ou incendiés , soit par la guerre intérieure soit par la guerre extérieure.

Conformément à son arrêté d'hier , le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture des piéces relatives aux colonies occidentales.

Bourse du 8 pluviôse.

Amsterdam . . . . . 59 $\frac{1}{8}$ , 60 $\frac{1}{8}$ .	Marseille . . . . . au pair.
Hambourg 194 , 192 , 191 $\frac{1}{2}$ .	Bordeaux . . . . . 1 $\frac{1}{2}$ bénéf.
Madrid . . . . . 11 l. 5 s. à 7 $\frac{1}{2}$ .	Or fin . . . . . 101 l. 12 s. 6 d.
Madrid effective . . . . .	Ling. d'arg. . . . . 50 l. 5 s. 3 d.
Cadix . . . . . 11 l. 5 s.	Piastre . . . . . 5 l. 5 s. 3 d.
Cadix effective . . . . .	Quadruple . . . . . 79 l.
Gènes . . . . . 92 $\frac{3}{4}$ , 91 $\frac{1}{2}$ . à $\frac{1}{4}$ .	Ducat d'Hol. . . . . 11 l. 6 s.
Livourne . . . . . 101 $\frac{1}{2}$ .	Souverain . . . . . 33 l. 12 s. 6 d.
Bâle . . . . . $\frac{3}{4}$ p. 15 j. 2 $\frac{1}{2}$ p. 3 m.	Guinée . . . . .
Lausanne . 2 $\frac{1}{2}$ perte. 3 mois.	Mandat , 21 s. , 21 s. 3 d. , 21 s.
Londre . . . . . 24 s l. 15 à 17 s. $\frac{1}{2}$ .	9 d. , 22 , 22 s. 3 d.
Lyon . . . . . au pair.	Rentes . . . . . 9 l. 2 s. 6 d.

Esprit  $\frac{5}{6}$  , 480 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 380 liv. — Huile d'olive , 1 liv 6 s. — Café Martinique . . . . . — Idem Saint-Domingue , 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg , 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans , 1 liv. 19 s. — Savon de Marseille , 1 liv. 1 s. — Chandelle , 12 s.

Carte itinéraire de la France , divisée en quatre-vingt-dix-huit départemens , avec leurs chefs-lieux & tribunaux , &c. ; dressée sur les dernières observations astronomiques , par J. B. Poirson , 1797. Plan de Paris , avec ses nouvelles enceintes , divisé en douze municipalités. Ces deux cartes se vendent 3 liv. en feuille , & 6 liv. collées sur toîle. A Paris , chez Jean , rue Saint-Jean-de-Beauvais , n<sup>o</sup> 32.